

L'ajournement

Le juge Linden a également fait remarquer que les dispositions du Code criminel relatives à la sentence minimale existent depuis le siècle dernier. A son avis, on devrait se pencher sur toutes ces questions. En fait, il nous invite à nous débarrasser de toutes ces méthodes et à recommencer à neuf avec un nouveau système de sentences «repères». Il suggère qu'on crée un comité ou une commission chargé d'établir des sentences moyennes pour divers crimes. Au lieu de conserver le régime actuel, nous devrions nous assurer que la peine correspond au crime qui a été commis et dont la personne en question a été reconnue coupable. Cela ne me paraît pas révolutionnaire, monsieur le Président, mais plutôt une preuve de bon sens, surtout de la part de quelqu'un aussi éminent que le juge Linden, président de la Commission de réforme du droit du Canada. Il est grand temps que le gouvernement commence à prendre ces recommandations en considération. S'il le faisait, cela aurait pour effet de restaurer en grande partie la foi et la confiance que les gens ont perdues dans notre système de justice pénale.

Vous savez sans doute, monsieur le Président, comme nous tous, que le gouvernement précédent avait institué la Commission de la détermination de la peine du Canada, pour examiner toute cette question. D'après ce qu'a dit le solliciteur général (M. Beatty), je crois comprendre qu'elle a reçu plus d'une centaine de mémoires différents, dont ceux du juge Linden, sur la façon dont nous devrions nous attaquer à toute cette question de la détermination de la peine. Je crois comprendre que cette commission va bientôt présenter des recommandations, probablement l'an prochain ou l'année d'après, et qu'on apportera peut-être des changements. Il me semble cependant que c'est un domaine où le gouvernement devrait agir, et rapidement. Ce n'est qu'en s'attaquant à ce problème et en y mettant de l'ordre que les citoyens ordinaires et ceux qui sont reconnus coupables de crimes sauront exactement où ils en sont, et que renaîtra la confiance des Canadiens dans le système de justice pénale. J'espère que le secrétaire parlementaire assurera à la Chambre que le gouvernement va s'attaquer très rapidement à ce problème afin que les Canadiens puissent avoir à nouveau confiance dans le système de justice pénale.

● (1905)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je remercie le député pour les observations mûrement réfléchies qu'il a faites sur ce sujet très important. Comme vous le savez, le juge Linden a prononcé un discours important sur les sentences à Toronto. La notion de sentences types, et je parle au nom du solliciteur général (M. Beatty) qui est malheureusement incapable d'être là ce soir, devrait fort intéresser la commission à laquelle le député a fait allusion. Ce serait une bonne solution au problème des nombreuses disparités qui existent au Canada en matière de sentences.

Par ailleurs, le juge Linden avait proposé de créer une commission qui aurait le pouvoir de réviser ces sentences types d'après des facteurs comme l'encombrement des prisons; cette

suggestion pourrait être très intéressante, surtout pour un solliciteur général que le nombre croissant de détenus inquiète. Le solliciteur général trouve que le principe des «peines méritées» sur lequel le juge Linden base son nouveau système risque de ne pas offrir toutes les garanties de justice que les promoteurs américains ont promises. On se demande si les modèles ont permis d'atteindre l'objectif, soit d'égaliser et de normaliser les sentences.

En justice criminelle, nous semblons toujours revenir au dilemme séculaire entre l'attitude classique et l'attitude néo-classique. D'après l'attitude classique, tous les citoyens sont considérés également responsables des crimes qu'ils commettent et ils peuvent être punis. Comme vous le savez, l'approche néoclassique considère qu'il faut toujours examiner les circonstances particulières de chaque cas, étant donné que le degré de responsabilité criminelle dépend de l'environnement physique et social. Le solliciteur général estime qu'aucune de ces philosophies n'est parfaitement satisfaisante et qu'il faut constamment chercher l'équilibre.

A cet égard, le ministre n'est pas aussi certain que le juge Linden qu'il faille abolir les remises de peine et les libérations conditionnelles sous prétexte qu'elles contribuent à rendre le système arbitraire. Le ministre estime que ces programmes, qui sont profondément enracinés dans la tradition des services correctionnels, reconnaissent que l'être humain peut changer pour le mieux et malheureusement aussi parfois, pour le pire. Enfermer une personne dans une situation totalement statique où elle n'a aucune possibilité de changer le cours de son destin lui enlèverait tout désir de s'améliorer.

Dans quelle mesure pouvons-nous rationaliser complètement le système, du point de vue des tribunaux? Par exemple, est-ce le tribunal qui établirait le niveau de sécurité? Qu'en serait-il pour l'octroi des absences temporaires et l'accès à l'éducation? Vous m'indiquez que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président? Dans ce cas, je me contenterai de remercier le député encore une fois de ses observations très pertinentes.

● (1910)

[Français]

LA FONCTION PUBLIQUE A) ON DEMANDE LE DÉPÔT DES DOCUMENTS SIGNÉS AVEC LES SYNDICATS. B) LES PENSIONS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, la question que j'aimerais débattre ce soir se rapporte à une question posée le 2 mai dernier, à savoir, mon intérêt et l'intérêt de mes commettants pour la question des négociations en cours entre le Conseil du Trésor, les syndicats représentant les employés de la Fonction publique, et portant en particulier sur les pensions, à savoir, si le gouvernement, tel qu'annoncé et promis, annoncerait prochainement une entente avec les syndicats se rapportant à la question des pensions payées aux fonctionnaires fédéraux.

Le 17 avril dernier, pour rafraîchir la mémoire, le président du Conseil du Trésor faisait part à la Chambre, et on retrouve cela à la page 3818 du *hansard* sous la rubrique Affaires courantes, et je cite: